



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/03/04

DATE DE LA CONVOCATION :

26/08/2025

DATE D'AFFICHAGE :

26/08/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :

10

PRESENTS :

7

VOTANTS :

10

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 septembre à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Germain-sur-Ecole, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Jean HELIE, Maire.

Etaient présents : Jean HELIE, Pascal DUBOIS, Josefa BERNEVAL, Jean-Christophe BERNON, Ludivine BILLARD, Patrick GRUEL et Françoise HARDY formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Paul CULINAS (pouvoir à Pascal DUBOIS), Alban LAMBERT (pouvoir à Jean HELIE) et Claire LELEU (pouvoir à Ludivine BILLARD)

Secrétaire de séance : Josefa BERNEVAL

Objet : Adoption des tarifs de location de la salle des fêtes

M. le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de voter les tarifs de location de la salle des fêtes dite « Maison du Village ».

En effet, le Service de Gestion Comptable ne souhaite plus encaisser les chèques émis par des collectivités ne disposant pas d'une régie propre. Par conséquent, le paiement total ou partiel (acompte) par chèque n'est plus autorisé. Il est donc nécessaire de supprimer la notion d'acompte dans le cadre de l'adoption des tarifs. Les cautions seront toujours possibles par l'établissement de chèques qui pourront être encaissés en cas de dégradations, pertes ou mauvais entretien.

La commune souhaite profiter de cette mise à jour pour préciser les tarifs accordés aux entreprises et établissements publics. En dehors de ces précisions et de la suppression de l'acompte, M. le Maire propose de ne pas changer les tarifs.

Les conditions et prix définis sont les suivants :

	Week-end	Jour férié ou jour de la semaine
Particuliers habitant la commune	450 €	300 €
Particuliers n'habitant pas la commune ou entreprises	900 €	450 €
Associations ou établissements publics menant régulièrement des actions au bénéfice des habitants de la commune	Gratuit	Gratuit
Associations ou établissements publics extérieurs	600 €	400 €

Caution salle et matériel : 720 € Caution ménage : 400 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, adopte les tarifs de location de la salle des fêtes.

Le Maire,
Jean Helie